

LA ZEC

-Suivez nous sur internet au <https://zecdespasses.reseauzec.com/>

-Sur Facebook

Zec des Passes.ca - Lac-Saint-Jean

-Afin d'alléger le journal vous trouverez de l'information complémentaire sur notre site internet.

-**Adresse courriel** : dans le but de réduire les frais postaux liés aux envois par la poste, nous désirons favoriser au maximum l'utilisation du courriel. Merci de prendre une minute pour laisser votre adresse à nos préposés à l'accueil. Vous recevrez aussi nos communiqués informatifs de la Zec.

NOUVEAUX FORFAITS

Le Conseil d'administration de la Zec souhaite appliquer le principe de l'utilisateur payeur dans le cadre de la tarification du réseau routier. En effet, pour nous ce n'est pas le nombre de personnes dans un véhicule qui usent le chemin mais bien le nombre de véhicules qui y circulent.

Ainsi, afin d'assurer l'équité entre les membres, trois nouveaux forfaits ont été créés, ceux-ci vous permettront :

➤ L'utilisation de 2 véhicules par forfait, soit le vôtre et celui de votre conjoint(e).

➤ Le droit de passage gratuit pour les accompagnateurs dans ces deux véhicules.

NB. Chasse et pêche inclus seulement pour la famille.

| Forfaits Extra | | |
|------------------|----------------|----------------------|
| Universel Extra | Âge d'or Extra | Réseau routier Extra |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Forfaits actuels | | |
| Universel | Âge d'or | Réseau routier |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

➤ Seulement 30\$tx incl. de plus pour la saison (forfaits Extra).

➤ Les anciens forfaits demeurent disponibles pour ceux qui le désirent.

LES MEMBRES

Qui peut être membre de la Zec ?

Toute personne majeure qui a payé les droits exigibles pour devenir membre et qui accepte de se conformer aux règlements de l'association.

Comment faire :

1. acheter la **carte de membre** seulement (22.28\$tx incl.) ou

2. acheter un **forfait incluant la carte de membre** : (Forfaits : universel, âge d'or, saison pêche ou chasse petit gibier)

Important : c'est le détenteur du **forfait** (celui à qui est facturé le forfait) qui **est membre**. Le conjoint(e) profite du forfait **mais n'est pas membre**. Si le conjoint(e) désire être membre aussi, il ou elle doit faire l'achat **d'une carte de membre à son nom**.

➤ La carte de membre doit être achetée **entre le jour suivant l'assemblée générale annuelle et le**

30 novembre de l'année en cours et doit être renouvelée chaque année.

Les avantages d'être membre :

- Le droit **d'assister à l'AGA** ainsi que le **droit de parole et de vote**;

- Le droit de **candidature au conseil d'administration**;

- Le droit d'être **membre du conseil de surveillance**;

- Le droit de **faire des recommandations** et des commentaires sur différents sujets;

- Le droit de **participer aux comités consultatifs**;

- **Rabais exclusifs** chez des commanditaires partenaires : **15%** sur vos locations d'outils chez **Simplex Alma**; **10%** chez **Variétés LCR**;

- **Rabais** sur la location d'embarcation à la Zec des Passes.

En 2017, la Zec comptait 873 membres.

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

Ouverture du poste d'accueil :

prendre note que le poste d'accueil principal fermera à 21h00 du lundi au mercredi. Donc, lors de votre passage quand le poste d'accueil est fermé, vous devez remplir la feuille d'enregistrement placée dans une boîte prévue à cette fin aux deux postes d'accueil et ce même si vous détenez un forfait saisonnier. Si des droits de passage sont applicables, le paiement se fera lors de votre sortie. **Sinon, vous êtes passible d'une amende.**



PROCÉDURE D'EXPULSION

La Zec s'est dotée d'une procédure visant à encadrer le processus d'intervention dans les cas de membres ayant eu un manquement grave (lois, règlements ou code d'éthique) ou dont la conduite, les comportements ou les activités sont jugés nuisibles à l'association, à l'ensemble des membres ou à des membres en particulier. Le membre fautif se verra avisé par écrit que les comportements ou les gestes commis vont à l'encontre du Code d'éthique de la Zec ou de ses règlements. Les conséquences éventuelles si le membre ne corrige pas son comportement peuvent aller jusqu'à la suspension ou l'expulsion.

ARTICLES PROMOTIONNELS

Nouveau!!! Casquettes pour enfant et pour femme à 20\$ tx incl.



Certificat cadeau : Faites plaisir à vos parents et amis en leur offrant un certificat cadeau pour un forfait de votre choix.

PÊCHE

PLAN DE GESTION DU DORÉ 2017-2026

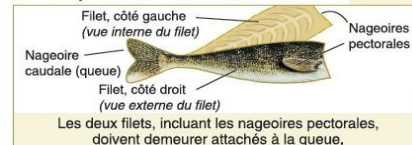
La réglementation pour la pêche au doré est toujours en vigueur sur la Zec des Passes. Pour les zones 28 et 29, il faut remettre à l'eau les dorés d'une taille inférieure à 32 cm et supérieure à 47cm.

PEAU DU POISSON

Lorsque vous transportez du poisson, vous devez toujours laisser un **morceau**

de peau sur les poissons pour en identifier l'espèce. Pour le doré, il doit être transporté entier ou en filets coupés en portefeuille.

Filet en portefeuille



LOCATION D'EMBARCATION



NOUVEAU! 2 kayaks de pêche Castaway 116 seront disponibles en location au bord du lac Moffat pour seulement 15\$tx incl ou 12\$tx incl si vous êtes membre. Ce lac ensemencé de truites mouchetées ouvrira le 8 juin 2018.

OUVERTURE DU LAC BERNABÉ

NOUVEAU! Dans le but d'améliorer le succès de pêche sur ce lac et de permettre à plus de pêcheurs de profiter du mythique lac Bernabé, son ouverture se fera **le vendredi 1 juin 2018**. Notez que ce lac sera fermé dès que le quota de touladi sera atteint.



CONCOURS « PÈSE TON POISSON »

Pèse ton poisson sera de retour en 2018! La Zec des Passes vous invite donc à faire peser vos prises aux postes d'accueil ou à remplir la section au bas de votre formulaire d'excursion. Vous recevrez à chaque fois un billet de participation pour le tirage qui aura lieu le 10 septembre 2018. Sachez que lorsque vous faites une fausse déclaration quant au lieu (lac) où le poisson a été capturé pour éviter que votre lac soit fermé, c'est votre lac que vous détruisez. Pensez-y, c'est notre ressource. Bonne chance aux pêcheurs!

LACS ENSEMENCÉS

Cette année, les lacs **Moffat, Grand-Étang et Nepton** seront ensemencés de truites mouchetées. La période d'activité de pêche pour ces lacs débutera le **8 juin 2018** et ils seront fermés dès que les quotas seront atteints. Le quota par permis est de **12 truites** et la surveillance sera accrue sur ces plans d'eau.

Il est important d'aviser les préposés au poste d'accueil que vous désirez pêcher sur ces lacs et de déclarer vos prises.

De plus, pour faciliter votre expérience de pêche, des chaloupes en location seront installées aux abords des lacs. Informez-vous au poste d'accueil. L'utilisation de moteur électrique est fortement recommandée pour ces lacs.

FÊTE DE LA PÊCHE

Dans le cadre de la Fête de la pêche, la Zec des Passes organisera, encore cette année, des journées d'activités :

- Initiation à la pêche à la mouche le 8 juin.

- Initiation à la pêche pour les jeunes au site du lac à Moffat les 9 et 10 juin.

L'ensemble des modalités d'inscriptions sera disponible au poste d'accueil et sur notre page Facebook.



VILLÉGIATURE

CAMPING AMÉNAGÉ

La Zec des Passes est fière de voir en 2018 la réalisation de son camping aménagé qui comptera 10 emplacements et qui offrira aux campeurs la quiétude du camping en forêt avec des commodités telles que des installations septiques, un réservoir d'eau, une toilette sèche et une aire de jeux pour les enfants.

Pour les campeurs occasionnels, des forfaits allant de 3 jours à 3 semaines vous seront offerts. Vous désirez rester plus longtemps? Des terrains seront disponibles pour les campeurs saisonniers qui auront le choix entre un forfait universel comprenant, la pêche, la chasse, le passage et le camping ou un forfait pour le camping saisonnier seulement.

Surveillez nos communiqués pour les développements.



CAMPING RUSTIQUE

La Zec offre un territoire magnifique aux amateurs de camping rustique, il faut cependant prendre note des règlements encadrant la pratique de cette activité et devez acquitter le coût d'un forfait selon la durée prévue de votre séjour. Pour toutes installations temporaires de roulottes sur la Zec des Passes, un **contrat de location** d'emplacement devra être rempli au poste d'accueil. Les employés seront en mesure de vous donner toute l'information et la documentation pour vous permettre de passer un séjour agréable sur la Zec. De plus, toutes les roulottes doivent avoir quitté le territoire de la Zec au **19 octobre 2018**.



LA CHASSE

SITES D'AFFÛT

Implanté en 2013, le projet de gestion des sites d'affût a permis d'améliorer considérablement la cohabitation et la sécurité en période de chasse. Le système nous a permis de constater que 21 territoires avaient été libérés en 2017 par des chasseurs ne désirant plus chasser. Ces sites ont été offerts à de nouveaux chasseurs. La période de renouvellement des sites d'affût débutera le 15 juin 2018. Par souci de sécurité et dans le but d'offrir aux chasseurs un partage équitable du territoire; il est important de confirmer votre présence sur le site d'affût chaque année et ce conformément au Code d'Éthique de la Zec des Passes. Afin de garder son site actif, le **détenteur du site doit valider et signer la fiche d'enregistrement et faire l'achat de l'autocollant 2018** au coût de 2.50\$tx incl. puis l'apposer sur sa pancarte. Et ce au maximum le **31 août** pour l'arc et l'arbalète et le **21 septembre** pour les armes à feu.

Les résidents de l'extérieur peuvent renouveler leurs sites par téléphone au 418-373-2368. En 2018, seul le mâle avec des bois de 10cm est autorisé.

Bonne saison de chasse!!



RÉSEAU ROUTIER

COMMUNICATIN RADIO

La sécurité des utilisateurs est une priorité pour la Zec des Passes, afin de prévenir les accidents, annoncez votre présence à l'aide d'une radio émetteur de type CB.

Rappelez-vous :

1-Les ondes émises par une CB sont très variables, leur portée en forêt se situe entre 1 et 5 km.

2-Pour obtenir le meilleur rayonnement d'ondes possibles, placer l'antenne au centre du toit de votre véhicule.

3-Le canal 10 **est un canal d'urgence et d'identification**. Ce n'est pas pour jaser, rappelez- le poliment.

4-Les panneaux « bornes » le long de la route vous invitent à donner votre position et votre direction.

5-Montant ou Descendant ? Observez les bornes « pancartes » indiquant les Km. Si les chiffres montent, vous êtes en montant. Si les chiffres diminuent, vous êtes en descendant.

6-Appuyez, attendez 3 sec., puis parlez.

7-Dans un chemin non balisé, indiquez vis-à-vis quel cours d'eau ou par une observation terrain significative l'endroit où vous êtes rendus et dans quelle direction (nord, sud, est, ouest) vous allez. On vous entendra à au moins un kilomètre de distance.

8-PRUDENCE: une radio C.B. silencieuse ne garantit pas que personne ne vienne vers vous.

9-N'oubliez pas que les camions forestiers chargés gardent le milieu de la route. Ils ont priorité.

10-La vitesse maximale permise sur le chemin des Passes est de 70 km/h.

VOIE DE CONTOURNEMENT VTT

Les amateurs de VTT sont nombreux et très friands de longues randonnées sur le territoire de la Zec des Passes. Cependant le tracé du chemin principal de la Zec a pour effet de couper les secteurs de villégiatures importants et rend la circulation des VTT risquée.

Le projet de voie de contournement, qui sera réalisé par étapes au cours des prochaines années, consiste donc à relier divers accès routiers le long du chemin principal pour développer un véritable sentier de VTT qui permettrait de mieux protéger les adeptes de VTT et d'assurer une meilleure sécurité autant pour les véhicules de transport et des



travailleurs qui utilisent le chemin principal que pour les villégiateurs de la Zec.

Un premier jalon a été posé en 2017 par la réalisation du sentier qui permettra la sortie du secteur Bleuets Secs avec le Lac Moffat et la voie d'accès au chemin de la Brulé. Les analyses de tracé potentiel ont été réalisées et une deuxième phase sera complétée durant la saison 2018.

OPÉRATIONS FORESTIÈRES

Connaissant une période très active au niveau des activités de récolte forestière, la Zec des Passes s'assure de maintenir une étroite collaboration avec les différentes entreprises forestières opérants sur le territoire. Malgré des cédules d'opérations forestières souvent variables, nous nous efforçons de fournir aux utilisateurs du territoire, les informations concernant les prévisions de récolte, de transport et autres types de travaux à venir sur le territoire. Ces informations peuvent être transmises sous forme de communiqué, par les réseaux sociaux (Facebook) et par affichage au poste d'accueil. Pour informations complémentaires : M. Frédéric Gagnon au 418 668 -3136.

TRAVAUX DU RÉSEAU ROUTIER

Les travaux de voirie commenceront en juin, le temps que les sols soient les plus asséchés possibles.

En cours de saison, l'information sur les



travaux du réseau routier sera disponible sur la page *Réseau routier* de notre site. Aussi, il est possible pour les membres d'utiliser le formulaire de plainte à votre disposition aux postes d'accueil. Ainsi, vos commentaires seront analysés et traités dans les meilleurs délais. Toutes les plaintes ou commentaires déposés recevront un suivi de la part de l'administrateur concerné qui communiquera avec vous.

REPRÉSENTANTS DE SECTEURS

Vous avez des commentaires ou suggestions au sujet de l'entretien des chemins, communiquez avec votre représentant de secteur, ce dernier est consulté par la Zec sur le choix des travaux à effectuer:

M. Gérald Simard (lac Richard),
M. Marc Larouche (Manigouche),
M. Daniel Boivin (58 km et Cyrès),
M. André Côté (Black),
M. Paul Grenon (Lac Long),
M. Donald Corneau (Bras du Nord),
M. Robin Dufour (Chutes Blanches),
M. Carl Munger (Bleuets Secs),
M. Yves Lavoie (Bernabé),
M. Denis Lalancette (Grandes-Pointes).
Vous êtes intéressés à devenir représentants de secteur : communiquez avec nous au 418-668-3136.

NUMÉROS D'URGENCE

-Pour une urgence : à partir d'un téléphone satellite 418-748-7575 et à partir d'un téléphone cellulaire 418-522-1515 (Ces numéros sont l'équivalent du 9-1-1, ils vous permettent d'entrer en contact avec un site d'urgence régional. Ils permettront de mieux situer l'endroit où vous êtes sur la Zec des Passes);



-Lors de feux de forêt, vous pouvez obtenir de l'information sur le site internet suivant : www.sopfeu.qc.ca;

-Pour dénoncer tout acte de braconnage : A.P.F. d'Alma (Agent de Protection de la Faune) 418-668-0128. En cas d'absence : 1-800-463-2191.



-En cas de vol : Sûreté du Québec de Dolbeau-Mistassini 418-276-2871 ou à Alma au **418-662-6606**.

HOMMAGE

La Zec des Passes est fière de rendre hommage à M. Alain Larouche qui s'est distingué par son implication à titre de bénévole durant 30 ans au sein de notre organisme. Afin de souligner à sa juste mesure le dévouement et la générosité de ce grand homme, le chalet d'accueil du lac Moffat sera désormais le *Pavillon Alain Larouche*.

VOS ADMINISTRATEURS

M. Donald Pilote (président),
M. Gérald Fortin (vice-président),
M. Laurier Tremblay (secrétaire),
M. Roger Gilbert (trésorier),
M. Nicol Tremblay (voirie),
Mme Josée Desgagné (communications),
M. Pierre-Luc Gaudreault (villégiature)
M. Michel Boulanger (bâtiments),
M. André Larouche (bâtiments/comm.),
M. Ghislain Tremblay, Mme. Louise Lamoureux et M. Pierre Pilote (Conseil de surveillance).

Le conseil d'administration vous exhorte à la plus grande prudence lorsque vous circulez ou que vous vous adonnez à vos activités sur le territoire de la Zec.

Le Conseil d'administration de la Zec des Passes

Une des rares Zecs où vous pouvez pêcher la truite mouchetée, la truite grise, le doré et le brochet

